



Secrétariat du Conseil du Trésor  
du Canada

Treasury Board of Canada  
Secretariat

# Stratégie de développement durable de 2004–2006



[www.tbs-sct.gc.ca](http://www.tbs-sct.gc.ca)

Canada

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada,  
représentée par le président du Conseil du Trésor, 2004

N° de cat. : BT22-56/2004

ISBN 0-662-67901-6

Ce document est disponible en médias substituts et sur le site Web du  
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :  
[www.tbs-sct.gc.ca](http://www.tbs-sct.gc.ca)

# Message du président



Le gouvernement du Canada poursuit d'une manière inébranlable l'engagement qu'il a pris à l'égard du maintien d'un environnement sain pour l'ensemble des Canadiens, comme en témoigne la ratification du Protocole de Kyoto. Dans le même ordre d'idées, les ministères et organismes fédéraux doivent élaborer des Stratégie de développement durable et s'efforcer constamment de bâtir et d'intégrer aux politiques gouvernementales les trois piliers d'un tel développement, à savoir les objectifs environnementaux, économiques et sociaux.

Le leadership – appuyé par l'importance considérable accordée à l'atteinte de résultats mesurables – est au cœur de la Stratégie de développement durable de 2004-2006 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT). En mettant l'accent sur le rendement mesurable, le gouvernement établira un juste équilibre entre ses objectifs sociaux et environnementaux et ses objectifs économiques.

Le SCT joue un rôle déterminant dans la réalisation de ces objectifs. Il assure un soutien aux ministères dans l'établissement, la mise en œuvre et l'atteinte d'objectifs de développement durable, élabore et met en application des lignes directrices et des politiques visant à faire progresser les priorités du gouvernement fédéral dans ce domaine et fait en sorte que les activités soient plus respectueuses de l'environnement.

Je suis convaincu que le renforcement de l'importance accordée aux résultats permettra de faire progresser nos objectifs de développement durable au sein du SCT et dans l'ensemble du gouvernement.

La Stratégie de développement durable de 2004-2006 met en lumière les plans et les priorités du SCT, afin de répondre aux préoccupations de l'ensemble des Canadiens en ce qui a trait à leur bien-être économique, social et environnemental.

La version papier a été signée  
par le président du Conseil du Trésor,

Reg Alcock



# Table des matières

<b>Sommaire</b> .....	<b>1</b>
1 Aider les ministères à établir et à réaliser des objectifs de développement durable, et à en faire rapport .....	3
2 Faire des progrès en regard des priorités fédérales liées au développement durable .....	3
3 Rendre les activités du SCT plus écologiques .....	3
<b>Contexte de la Stratégie de développement durable de 2004 à 2006</b> ..	<b>4</b>
Le rôle unique du SCT dans l'exécution du programme de gestion du gouvernement .....	4
Leadership du Comité de coordination de l'environnement et du développement durable .....	4
Évolution du développement durable au SCT .....	5
Façonner la Stratégie de développement durable de 2004 à 2006 .....	6
<b>Renforcer la position du SCT : trois domaines d'influence</b> .....	<b>8</b>
Objectif 1	
<b>Aider les ministères à établir et à réaliser des objectifs           de développement durable, et à en faire rapport</b> .....	8
Amélioration des pratiques de gestion .....	8
Gestion horizontale .....	9
Changement climatique — élaborer une perspective pangouvernementale à l'égard des dépenses et du rendement .....	9
Eau — établir un barème pour les dépenses et les résultats .....	10
DDGMF — établir un barème pour les dépenses et les résultats .....	10
Analyse des programmes et des politiques .....	11
Rapports .....	11
Objectif 2	
<b>Faire des progrès en regard des priorités fédérales liées           au développement durable</b> .....	13
Sites contaminés .....	13
Gestion du parc automobile .....	14
Objectif 3	
<b>Rendre les activités du SCT plus écologiques</b> .....	15
Réduction de la consommation des ressources .....	15
Hausse du niveau de sensibilisation .....	16
<b>Faire de la Stratégie de développement durable de 2004 à 2006 une réalité : Rapports et responsabilités</b> .....	<b>18</b>
<b>Cadre de gestion du rendement et de responsabilisation — Stratégie de développement durable de 2004 à 2006</b> .....	<b>19</b>



# Sommaire



Dans le cadre de ses deux Stratégies précédentes sur le développement durable, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) a cherché à faire connaître davantage les questions de développement durable. Il a ainsi pu recenser les aspects du développement durable qui s'inscrivent dans son mandat de façon très efficace. Cela revêt une importance particulière puisque le SCT est un organisme central du gouvernement et qu'il joue un rôle de premier plan dans l'amélioration des pratiques de gestion à l'échelle de la fonction publique fédérale.

Au cours des six dernières années, le SCT a amélioré la gestion des sites contaminés fédéraux, encouragé le gouvernement fédéral à faire l'acquisition de véhicules capables d'utiliser les carburants de remplacement, et sensibilisé davantage son personnel aux répercussions environnementales des activités courantes de l'organisation. Il a également constaté que, pour démontrer que des progrès ont été réalisés, il faut établir un lien clair entre les activités et leurs effets sur le développement durable.

La consultation et le dialogue, au sein du SCT et avec d'autres ministères et organismes, ont joué un rôle crucial pour rassembler des projets d'activités aux fins de la Stratégie de développement durable de 2004 à 2006. Le SCT participe activement aux travaux de nombreux comités et groupes interministériels qui s'occupent de développement durable. C'est ainsi que la plupart des activités décrites dans la Stratégie sont le fruit de discussions bilatérales ou multilatérales avec d'autres ministères.

## Sommaire



À l'échelle du SCT, le dialogue s'est poursuivi par le biais du Groupe de travail sur le développement durable, auquel siègent des représentants de nombreux secteurs du SCT, et de discussions avec la haute direction. Ces consultations ont souligné le besoin de poursuivre la sensibilisation à l'égard du développement durable et elles ont mis en lumière une volonté de plus en plus vive de faire davantage pour écologiser les activités internes du gouvernement et réduire les conséquences environnementales négatives des activités courantes.

Enfin, le SCT s'est appuyé sur les consignes et le leadership du Comité de coordination de l'environnement et du développement durable (CCEDD), un comité de sous-ministres chargé d'aider les ministères fédéraux dans le dossier du développement durable. Le greffier du Conseil privé a désigné le CCEDD et ses sous-comités à titre d'organismes fédéraux ayant pour mandat de diriger et de coordonner les efforts du gouvernement pour promouvoir le développement durable.

Par suite de tous ces efforts, et compte tenu de son rôle unique dans la réalisation des objectifs du gouvernement dans le dossier du développement durable, le SCT a recensé trois objectifs clés aux fins de la Stratégie de développement durable de 2004 à 2006 :



## 1 Aider les ministères à établir et à réaliser des objectifs de développement durable, et à en faire rapport

Le SCT est déterminé à aider les ministères et les organismes à se fixer des objectifs, y compris en matière de développement durable, à les réaliser et à en faire rapport. Dans ce contexte, il cherchera à promouvoir le développement durable au sein du gouvernement par le biais d'activités dans quatre domaines clés :

- **l'amélioration des pratiques de gestion**, exposer les grandes lignes des attentes et des indicateurs pour une gestion judicieuse des ressources gouvernementales;
- **la gestion horizontale**, mettre de l'avant des activités axées sur le leadership à l'égard d'initiatives horizontales clés;
- **l'analyse des programmes et des politiques**, élargir la capacité des analystes du SCT d'inclure le développement durable dans leurs activités;
- **les rapports**, améliorer les rapports aux parlementaires et au public.

## 2 Faire des progrès en regard des priorités fédérales liées au développement durable

Cet objectif met l'accent sur une priorité du SCT : élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices et des politiques pour encadrer les activités courantes du gouvernement dans les domaines comme la gestion du parc automobile. Le SCT travaillera en étroite collaboration avec les comités sur le développement durable dans la grande maison fédérale (DDGMF), un groupe de sous-comités du CCEDD, pour cerner les initiatives futures dans ce domaine. Les efforts du SCT dans le cadre de la Stratégie de 2004-2006 viseront :

- **les sites contaminés** : gestion et restauration des sites contaminés fédéraux;
- **la gestion du parc automobile** : réduction des répercussions environnementales du parc automobile fédéral.

## 3 Rendre les activités du SCT plus écologiques

Même si ses opérations peuvent être modestes par rapport à celles d'autres ministères et qu'il n'est pas directement responsable de l'espace qu'il occupe, le SCT maintient son engagement de tout mettre en œuvre pour minimiser l'impact environnemental de ses activités courantes. Il s'efforce de rendre ses activités aussi écologiques que possible en adoptant les mesures suivantes :

- **réduction de la demande de ressources**, élaborer et mettre en œuvre une Stratégie en ce sens pour l'ensemble de ses activités;
- **hausse du niveau de sensibilisation**, encourager les employés à minimiser les répercussions environnementales de ses activités.

La Stratégie de développement durable de 2004-2006 comprend également un cadre de mesure du rendement et de responsabilisation pour garantir la réalisation de progrès mesurables en regard de ces trois objectifs.

## Contexte de la Stratégie de développement durable de 2004 à 2006



Le gouvernement du Canada reconnaît qu'il doit assurer la viabilité de ses activités pour que les Canadiens profitent d'une excellente qualité de vie, tant aujourd'hui que demain. Ces dernières années, le ferme engagement du gouvernement à l'égard du développement durable s'est manifesté dans plusieurs domaines, notamment l'atténuation des changements climatiques, la gestion des sites contaminés, la prospérité des villes canadiennes et la santé des collectivités du pays.

Dans le cadre de son engagement à l'égard du développement durable, le gouvernement a ciblé de plus près le lien existant entre le bien-être économique et social et la santé de l'environnement. De nos jours, l'environnement et les principes du développement durable sont au cœur du processus décisionnel du gouvernement.

### Le rôle unique du SCT dans l'exécution du programme de gestion du gouvernement

Il incombe à tous les ministères et organismes de favoriser et d'encourager le développement durable. Par contre, le Conseil du Trésor et le SCT jouent un rôle particulier dans la promotion des pratiques de développement durable à l'échelle de l'administration fédérale.

En juin 1997, le Premier ministre a désigné le Conseil du Trésor à titre de conseil de gestion du gouvernement. Cette désignation, qui reconnaît que les activités du gouvernement sont trop diversifiées pour que l'on puisse leur appliquer un style unique de gestion, a investi le Conseil du Trésor de nouvelles attributions, dont celle d'améliorer les pratiques de gestion dans l'ensemble de l'administration fédérale.

Par l'entremise du SCT, le Conseil du Trésor collabore avec les ministères et les organismes pour faire honneur aux engagements du gouvernement. Il s'appuie à cette fin sur trois secteurs d'activité : la gestion judicieuse des ressources du gouvernement; la modernisation de la gestion des ressources humaines pour obtenir une fonction publique moderne, efficace et bien gérée; et l'amélioration du service, afin de s'assurer que la prestation des services soit axée sur le citoyen. Tout en étant constamment à l'affût de nouvelles façons de promouvoir le développement durable — le plus souvent avec le soutien d'autres ministères —, le SCT conçoit et exécute son programme de développement durable surtout par ses activités d'intendance.

*(Pour en savoir plus au sujet du SCT et de ses activités, visitez le site [www.tbs-sct.gc.ca](http://www.tbs-sct.gc.ca))*

### Leadership du Comité de coordination de l'environnement et du développement durable

Alors qu'il fait preuve de leadership pour adapter la gestion courante du gouvernement, en collaboration avec les autres ministères, l'insistance du SCT sur le développement durable procède des consignes et du leadership du Comité de coordination de l'environnement et du développement durable (CCEEDD).

Le greffier du Conseil privé a demandé au CCEEDD de coordonner les efforts des ministères visant à promouvoir le développement durable. Il a encouragé plus précisément le CCEEDD à élaborer une vision à long terme, à établir

des objectifs clairs et à participer à la définition des priorités du gouvernement en matière de développement durable.

En juillet 2003, le CCEDD a publié un document pour aider les ministères à élaborer leurs propres Stratégies de développement durable. Ce document propose une vision à long terme et les trois priorités suivantes à l'égard des progrès du gouvernement fédéral dans le dossier du développement durable :

- faire preuve de leadership et d'engagement en intégrant aux activités courantes du gouvernement les principes du développement durable et d'atténuation du changement climatique par le biais de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de l'initiative sur le développement durable dans la grande maison fédérale;
- rehausser le rôle du gouvernement fédéral dans la gestion des milieux marins et des réserves d'eau douce;
- mettre en place les engagements internationaux issus du Sommet mondial sur le développement durable, tenu à Johannesburg en 2002.

Les priorités énoncées dans le document du CCEDD constituent un important point de repère pour les activités du SCT en matière de développement durable. En fait, les deux premières priorités constituent un volet clé de la Stratégie de 2004 à 2006.

## Évolution du développement durable au SCT

Dans sa première Stratégie sur le développement durable (1997-2000), le SCT a examiné l'intégration du développement durable à son mandat et à son cadre opérationnel. La deuxième Stratégie (2001-2003) a non seulement approfondi les leçons tirées après ces trois premières années, mais elle a aussi aidé le SCT à fournir une contribution importante et appropriée au développement durable par son travail dans des domaines comme la gestion des sites contaminés et la sensibilisation croissante à l'égard de la *Politique sur le télétravail*. En outre, un cadre

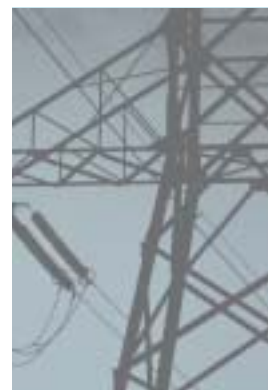
de responsabilisation et un plan d'action détaillés, élaborés à l'appui de la Stratégie de 2001 à 2003, ont facilité l'atteinte de cibles énoncées dans cette dernière.

*(Pour en savoir plus au sujet de la Politique sur le télétravail, visitez le site [www.tbs-sct.gc.ca/pubs\\_pol/hrpubs/tb\\_853/tele\\_work\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/tb_853/tele_work_f.asp))*

Dans le cadre de la Stratégie de 2001 à 2003, le SCT a désigné le secrétaire adjoint du Secteur économique à titre de champion du développement durable. En plus de guider et de superviser la mise en œuvre de la Stratégie de 2001 à 2003, ce dernier est chargé de la préparation et de la divulgation des résultats de la Stratégie de développement durable de 2004 à 2006.

Les objectifs et les cibles de cette Stratégie visent à renforcer la position du SCT à titre d'organisme central du gouvernement et son mandat de conseil de gestion. La Stratégie met l'accent sur les domaines liés au rôle du SCT, dont les suivants : aider les ministères à établir des objectifs et à faire état de leurs résultats, assurer une gestion horizontale, et appliquer les politiques et les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor relatives au parc automobile fédéral et aux sites contaminés.

Pour élaborer la Stratégie de développement durable de 2004 à 2006, le SCT a déterminé ses buts et ses activités à la lumière de consignes émanant du CCEDD, de l'évaluation de la Stratégie de 2001 à 2003, ainsi que des exercices permanents de consultations internes et externes. Cette combinaison aide à cerner les domaines où le SCT peut faire avancer le développement durable et à promouvoir des activités constructives dans ces domaines.



## Façonner la Stratégie de développement durable de 2004 à 2006

Pour élaborer la Stratégie de développement durable de 2004 à 2006, le SCT s'est appuyé sur l'évaluation interne de sa Stratégie précédente afin de cerner ce qui a bien fonctionné ainsi que les points à améliorer. Il a également eu recours à des consultations, internes et auprès d'autres ministères, pour recenser des projets d'activités. Le CCEDD a également fourni consignes et directives.

### Évaluation de la Stratégie de développement durable de 2001 à 2003

À la recommandation de la Commissaire à l'environnement et au développement durable, la Stratégie de 2001 à 2003 a fait l'objet d'une évaluation interne qui a aidé à guider l'élaboration de la Stratégie de 2004 à 2006.

La Stratégie de 2001 à 2003 reposait sur quatre objectifs :

#### Objectifs de la Stratégie de 2001 à 2003 :

- ▶ faciliter la découverte de solutions et aider les ministères à atteindre leurs objectifs de développement durable;
- ▶ investir dans l'infrastructure pour améliorer la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes;
- ▶ renforcer la capacité du SCT de tenir compte du développement durable dans ses programmes et ses activités;
- ▶ réduire l'impact environnemental des activités du SCT.

L'évaluation interne de la Stratégie de 2001 à 2003 a permis de constater que, dans l'ensemble, le SCT a fait honneur à ses engagements. Elle montre aussi que, lorsque les activités s'inscrivent dans le mandat du SCT et sont clairement liées aux objectifs de développement durable, leur réalisation est plus probable. Par exemple, même si

les travaux du SCT en marge de Gouvernement en direct (GED) peuvent contribuer au développement durable, il est difficile d'en mesurer les avantages concrets, et particulièrement ceux découlant des efforts du SCT. C'est pourquoi, contrairement à celle de 2001 à 2003, la présente Stratégie ne traite pas de GED.

Le Cadre de gestion intégrée du risque (CGIR) a aussi été exclu de la Stratégie de 2004 à 2006 pour cette raison. Bien que le CGIR favorise une plus grande intégration des aspects sociaux, économiques et environnementaux des décisions, ce qui est important pour le succès des initiatives de développement durable, son effet sur le développement durable est trop difficile à mesurer.

L'évaluation interne a aussi permis de constater que certains secteurs du SCT ne sont pas assez sensibles aux principes et aux pratiques du développement durable, et que l'on ne prend pas assez de mesures pour corriger ce problème parmi le personnel du SCT.

*(On trouvera la liste complète des engagements et des résultats de la Stratégie de 2001 à 2003 à l'adresse [www.tbs-sct.gc.ca/report/TBSPerf/sd-dd/sdpr-redd\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/report/TBSPerf/sd-dd/sdpr-redd_f.asp).)*

### Consultations

Les consultations et le dialogue, à l'échelle du SCT et auprès d'autres ministères, ont joué un rôle clé pour recueillir des idées sur les activités de la présente Stratégie. Les consultations ont particulièrement aidé à recenser les domaines où le SCT peut et devrait jouer un rôle de leadership en matière de développement durable. La panne de courant d'août 2003 en Ontario a été particulièrement instructive à cet égard. Non seulement a-t-elle rappelé au personnel du SCT l'importance de conserver l'énergie et l'efficacité des gestes individuels, mais elle a aussi montré l'importance de pouvoir mesurer la consommation d'électricité à l'échelle de l'administration fédérale.

### *Dialogue interne*

Il y a eu un dialogue interne par le biais du Groupe de travail sur le développement durable, auquel siègent de nombreuses entités du SCT, et de discussions avec la haute direction.

Ces consultations ont souligné l'importance de poursuivre la sensibilisation aux considérations de développement durable. Elles ont aussi montré que le SCT souhaite de plus en plus intégrer la capacité des analystes des programmes et des Stratégies d'inclure les questions de développement durable dans leurs rapports courants avec les autres ministères. Beaucoup d'observateurs estiment que c'est à ce niveau que le SCT peut contribuer le plus au développement durable.

Ce dialogue démontre aussi clairement que la haute direction et les employés sont convaincus que l'on peut faire davantage pour écologiser les activités internes du SCT et pour atténuer les effets négatifs des activités courantes sur l'environnement. En fait, beaucoup d'intervenants estiment que les mesures d'amélioration du développement durables pourraient s'étendre au-delà du milieu de travail. Par exemple, ils recommandent d'appuyer davantage le programme qui incite les employés à utiliser le transport en commun entre leur domicile et leur lieu de travail. Ils suggèrent aussi que le Conseil du Trésor utilise son statut d'employeur pour promouvoir des pratiques semblables auprès d'autres ministères.

De plus, les intervenants étaient presque unanimes sur un point : il est essentiel de disposer de mesures de rendement pour évaluer le déroulement des initiatives internes et établir des cibles.

### *Dialogue externe*

La plupart des activités décrites dans la Stratégie de 2004 à 2006 sont le fruit de discussions bilatérales ou multilatérales avec d'autres ministères. À titre de membre actif de nombreux comités et groupes

interministériels sur le développement durable, le SCT sollicite des opinions variées sur ses approches à l'égard du développement durable, en plus de faire connaître et d'encourager la mise en œuvre des pratiques exemplaires dans les autres ministères et organismes.

En plus de siéger au CCEDD, le SCT est membre de certains de ses sous-comités. Ces derniers constituent des tribunes permettant au SCT et à d'autres ministères fédéraux de cerner les meilleures occasions de promouvoir le développement durable. Le SCT participe aux travaux des sous-comités suivants :

- les comités sur le développement durable dans la grande maison fédérale (DDGMF);
- le Réseau interministériel sur les Stratégies de développement durable;
- le Comité interministériel des SMA sur l'eau;
- le Comité directeur des SMA et le groupe de travail sur le projet pilote de laissez-passer pour le transport en commun.

Le SCT est déterminé à participer plus activement aux travaux de ces sous-comités et à les utiliser pour définir les domaines dans lesquels il peut avoir le plus d'influence sur le développement durable. Avec l'appui d'autres membres, le SCT cherche constamment à recenser des domaines dans lesquels son leadership serait à la fois approprié et utile. Par exemple, le SCT fera preuve de leadership pour élaborer un cadre de gestion plus énergique en matière de changement climatique, comprenant des cadres de mesure et de rapport, de même qu'un aperçu de l'ensemble des dépenses, des activités et des résultats.





## Renforcer la position du SCT : trois domaines d'influence



La Stratégie de développement durable de 2004 à 2006 repose sur l'évaluation interne de la Stratégie du SCT de 2001 à 2003 et sur sa participation soutenue à des tribunes sur le développement durable, tant à l'interne qu'avec d'autres ministères et organismes fédéraux. Grâce à ces activités, le SCT a recensé trois objectifs clés aux fins de la Stratégie de développement durable de 2004 à 2006 :

### Objectifs clés de la Stratégie de 2004 à 2006 :

- ▶ aider les ministères à établir et à réaliser des objectifs de développement durable, et à en faire rapport;
- ▶ faire des progrès en regard des priorités fédérales liées au développement durable;
- ▶ rendre les activités du SCT plus écologiques.

*(Pour en savoir plus au sujet du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG), visitez le site [www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg](http://www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg))*

*(Pour en savoir plus au sujet du Cadre de responsabilisation pour des initiatives horizontales, visitez le site [www.tbs-sct.gc.ca/eval/tools\\_outils/comp-acc\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/eval/tools_outils/comp-acc_f.asp) et pour se renseigner sur le gabarit de rapport, visitez le site [www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/guide\\_f.asp#hor](http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/guide_f.asp#hor))*

## Objectif 1 :

### Aider les ministères à établir et à réaliser des objectifs de développement durable, et à en faire rapport

Le SCT est déterminé à aider les ministères et les organismes à se fixer des objectifs, y compris en matière de développement durable, à les réaliser et à en faire rapport. Cela reflète l'un des objectifs clés du SCT : aider les autres ministères à cerner et à mesurer les résultats de leurs activités de développement durable, et à en faire rapport. Dans ce contexte, il cherchera à promouvoir le développement durable au sein du gouvernement par le biais d'activités dans quatre domaines clés :

- **l'amélioration des pratiques de gestion**, exposer les grandes lignes des attentes et des indicateurs pour une gestion judicieuse des ressources gouvernementales;
- **la gestion horizontale**, mettre de l'avant des activités axées sur le leadership à l'égard d'initiatives horizontales clés;
- **l'analyse des programmes et des politiques**, élargir la capacité des analystes du SCT d'inclure le développement durable dans leurs activités;
- **les rapports**, améliorer les rapports aux parlementaires et au public.

### Amélioration des pratiques de gestion

Dans le but d'améliorer les pratiques de gestion au sein de la fonction publique, le SCT a élaboré un Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) qui donne les grandes lignes des attentes et des indicateurs pour une gestion judicieuse des ressources gouvernementales.

Le CRG décrit brièvement ce que le SCT considère comme des conditions préalables à la mise en œuvre de

bonnes pratiques de gestion dans les ministères. Comme il est essentiel d'adopter une approche intégrée pour mesurer efficacement le rendement et prendre des décisions éclairées, le SCT essaiera d'évaluer si la gestion du développement durable pourrait devenir un indicateur clé par l'intermédiaire du CRG.

### Activité :

- ▶ Évaluer la possibilité d'intégrer la capacité des ministères à élaborer et à mettre en œuvre les principes du développement durable dans les activités et l'analyse des politiques.

*Échéance : décembre 2004.*

### Gestion horizontale

Les ministères et les organismes ont souvent des structures et des mandats différents, ce qui complique l'harmonisation des initiatives auxquelles participent deux ministères ou plus. Il peut être particulièrement difficile d'élaborer une vision commune et de mettre au point un cadre de responsabilisation pour des initiatives horizontales comme le changement climatique ou la Stratégie emploi jeunesse.

En 2003, pour corriger ce problème, le SCT a transmis aux ministères et aux organismes participants des consignes précises sur l'élaboration de cadres de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats (CGRR) pour les initiatives horizontales. Les ministères ont maintenant accès à un guide d'accompagnement sur l'élaboration des CGRR et à un gabarit de rapport afin d'inclure les initiatives horizontales dans leurs rapports ministériels annuels sur le rendement.

Afin de pousser plus loin cette réalisation, le SCT aide les ministères à cerner les dépenses consacrées aux initiatives horizontales clés axées sur le développement durable, de même que les résultats de ces dépenses :

- **changement climatique** — élaborer une perspective pangouvernementale à l'égard des dépenses et du rendement;
- **eau** — établir un barème pour les dépenses et les résultats;
- **DDGMF** — établir un barème pour les dépenses et les résultats.

### Changement climatique — élaborer une perspective pangouvernementale à l'égard des dépenses et du rendement

Les initiatives des divers ministères sur le changement climatique ne sont efficaces que si elles reposent sur une perspective intégrée des résultats que le gouvernement souhaite obtenir. Or, il n'existe ni perspective semblable pour guider ces ministères, ni Stratégie de mesure du rendement pour les initiatives de ce genre. En outre, le régime actuel de gouvernance n'appuie pas l'affectation des fonds sur la base du rendement des programmes.

Puisqu'il lui incombe d'assurer l'exactitude des rapports sur les dépenses et les résultats, plusieurs ministères ont demandé au SCT de les aider à mettre au point une approche plus efficace à l'égard du programme sur le changement climatique. Cette approche comprendrait un aperçu de tous les cadres de dépenses, de mesure et de rendement, des cadres de gestion et d'évaluation des risques, des systèmes de gestion et de la structure de gouvernance.

**Activité :**

- ▶ Collaborer avec d'autres ministères pour mettre au point une approche à l'égard du programme de changement climatique qui garantit l'exactitude des rapports sur les dépenses et les résultats, des cadres de mesure et de rapport, des cadres de gestion et d'évaluation des risques, des systèmes de gestion et de la structure de gouvernance.

*Échéance : mars 2004.*

**Eau — établir un barème pour les dépenses et les résultats**

Pour aider le CCEDD et le Comité interministériel des SMA sur l'eau (CISE) à donner suite à leurs priorités, le SCT élaborera un barème pour les dépenses et les résultats selon les consignes émises par le CISE. Cette collecte de renseignements aidera à recenser les investissements fédéraux dans le domaine de l'eau et à déterminer comment ils pourraient faire l'objet d'une gestion horizontale. En outre, ces renseignements constitueront l'un des fondements des travaux stratégiques du CCEDD et guideront les prochains examens des programmes.

**Activités :**

- ▶ Diriger la collecte de renseignements sur les politiques et les programmes axés sur l'eau auprès de tous les ministères fédéraux participants, sous la gouverne du CISE.
- Échéance : février 2004.*
- ▶ Évaluer le succès de l'approche et en déterminer l'application à d'autres dossiers horizontaux clés ayant trait au développement durable.

*Échéance : mars 2004.*

**DDGMF — établir un barème pour les dépenses et les résultats**

Le SCT participe activement aux travaux des comités sur le DDGMF, une initiative interministérielle visant à cerner et à coordonner les occasions de renforcer l'engagement du gouvernement fédéral d'être un chef de file du développement durable. L'initiative du DDGMF chapeaute l'Initiative du développement durable dans les opérations gouvernementales (IDDOG) et l'Initiative fédérale Prêcher par l'exemple (IFPE). Le SCT collabore avec d'autres ministères et organismes participant à l'IFPE pour adopter des méthodes communes de mesure et de rapport.

À partir de l'expérience acquise par l'élaboration de cadres des dépenses et des résultats pour le changement climatique et l'eau, le SCT examinera, avec la collectivité du DDGMF, la valeur et les avantages du lancement d'exercices semblables pour préciser davantage les initiatives permettant de lutter contre la pollution et de protéger l'environnement tout en laissant le gouvernement s'acquitter de ses tâches.

**Activités :**

- ▶ De concert avec la collectivité du DDGMF, examiner la valeur de l'élaboration de cadres des dépenses et des résultats pour préciser davantage les initiatives permettant de lutter contre la pollution et de protéger l'environnement tout en laissant le gouvernement s'acquitter de ses tâches.
- Échéance : mars 2004.*
- ▶ Sous réserve d'une entente, travailler avec la collectivité du DDGMF pour amorcer l'élaboration d'un CGRR pour le DDGMF.

*Échéance : janvier 2005.*



## Analyse des programmes et des politiques

Les analystes du SCT jouent un rôle essentiel dans la gestion des relations courantes entre ce dernier et les autres ministères. Par le biais de leur fonction de remise en question, ils aident les ministères en veillant à ce que les dépenses de programme soient bien gérées et respectent les politiques du Conseil du Trésor. Ils aident également les ministères à viser des résultats réalistes à l'égard de leurs dépenses, et à en faire rapport. Grâce à ces activités, les analystes du SCT sont parfaitement en mesure de mettre davantage l'accent sur le développement durable et de prendre des mesures à cet égard.

La Stratégie de 2001 à 2003 a lancé le processus clé consistant à sensibiliser les analystes du SCT au besoin de tenir compte du développement durable et de le promouvoir. Le SCT tire profit de ces efforts dans la Stratégie de 2004 à 2006 en recherchant les occasions les plus efficaces et les plus appropriées d'intégrer le développement durable aux travaux des analystes de programme.

### Activités :

- ▶ Recenser des occasions d'intégrer les considérations liées au développement durable aux activités des analystes du SCT.

*Échéance : mars 2004.*

- ▶ Faire l'essai d'un programme de formation avec le concours d'analystes de la Division de l'environnement et des transports du Secteur économique du SCT.

*Échéance : janvier 2005.*

- ▶ Par suite d'une évaluation de cet essai, déterminer la pertinence et l'orientation d'un programme permanent pour tous les analystes du SCT.

*Échéance : juin 2005.*

## Rapports

Le SCT joue un rôle de premier plan pour veiller à ce que les ministères fassent état de leurs dépenses — et des résultats de ces dernières — au Parlement et aux Canadiens. Les ministères sont de plus en plus encouragés à faire en sorte que leurs principaux documents de planification et rapports reflètent les considérations liées au développement durable. Parce qu'il fournit des lignes directrices reposant sur des principes pour la préparation des deux principaux rapports ministériels et qu'il s'est engagé à aider les ministères à recenser et à mener à bien leurs initiatives de développement durable, et à en faire rapport, le SCT est particulièrement bien placé pour aider les ministères à intégrer les considérations liées au développement durable à leurs deux principaux rapports annuels :

- les rapports ministériels sur les plans et les priorités (RPP), qui décrivent les résultats escomptés des activités des ministères et les dépenses qui y sont consacrées sur trois ans;
- les rapports ministériels sur le rendement (RMR), qui indiquent les résultats réels obtenus par rapport à ceux figurant dans les RPP.

Le troisième rapport clé est le *Rapport sur le rendement du Canada*, publié chaque année par le SCT, qui fait le point sur le rendement du pays en regard d'indicateurs sociaux, économiques et environnementaux.

Dans la Stratégie de 2001 à 2003, le SCT a dirigé l'élaboration d'un cadre et d'indicateurs devant permettre aux ministères de donner les grandes lignes de leur Stratégie de développement durable dans le RMR. Un gabarit de rapport (révisé en 2003) a été mis au point en consultation avec la Commissaire à l'environnement et au développement durable, le Bureau du Conseil privé, Environnement Canada et Ressources naturelles Canada.

Le SCT prend appui sur le succès de la Stratégie de 2001 à 2003 en collaborant avec les ministères et les organismes pour voir comment ils peuvent mieux intégrer les considérations liées au développement durable dans leurs rapports annuels. Cette approche est conforme à l'engagement, pris dans le cadre du budget de 2003, de cerner et d'exploiter les occasions d'améliorer encore les rapports destinés au public et aux parlementaires. Le SCT a réagi à cet engagement en veillant à ce que les efforts de recensement de ces occasions fassent partie intégrante de sa Stratégie de développement durable de 2004 à 2006.

(Pour en savoir plus au sujet du gabarit de rapport, visitez le site [www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/guide\\_f.asp#sustmp](http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/guide_f.asp#sustmp))

### Activité (RPP) :

- ▶ Fournir, chaque automne, aux ministères et aux organismes des lignes directrices sur l'élaboration de leur RPP et sur la façon de faire rapport sur leurs plans qui englobent des Stratégies de développement durable.

*Échéance : chaque automne.*

### Activités (RMR) :

- ▶ Collaborer avec les ministères pour améliorer les rapports sur les initiatives horizontales liées au développement durable comme le changement climatique.

*Échéance : chaque printemps.*

- ▶ Fournir aux ministères et aux organismes des lignes directrices sur l'élaboration de leur RMR et sur la façon de faire rapport sur leur rendement en regard des Stratégies de développement durable.

*Échéance : chaque printemps.*

- ▶ Évaluer les RMR chaque année suivant les principes d'établissement de rapport élaborés en consultation avec les ministères, le Bureau du vérificateur général, les parlementaires, des experts de l'extérieur et d'autres intervenants.

*Échéance : chaque automne.*

### Activité (Rapport sur le rendement du Canada) :

- ▶ Travailler avec les ministères pour renforcer les résultats stratégiques et les domaines d'activités horizontales en faisant état de l'équilibre entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux des activités gouvernementales et des tendances sur la qualité de vie au Canada.

*Échéance : chaque automne.*

## Objectif 2 :

### Faire des progrès en regard des priorités fédérales liées au développement durable

L'objectif 1 décrit comment le SCT fera la promotion du développement durable en aidant les ministères à fixer et à réaliser leurs objectifs, et à en faire rapport. L'objectif 2 porte sur une autre priorité du SCT : élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices et des politiques pour diriger les activités courantes du gouvernement. Le SCT collaborera étroitement avec le DDGMF pour cerner les initiatives futures dans ce domaine. Dans le cadre de la Stratégie de 2004 à 2006, les efforts du SCT porteront sur :

- **les sites contaminés** : gestion et restauration des sites contaminés fédéraux;
- **la gestion du parc automobile** : réduction des répercussions environnementales du parc automobile fédéral.

### Sites contaminés

L'engagement du gouvernement de gérer et de restaurer les sites contaminés fédéraux est un élément clé de ses efforts visant à créer et à maintenir un environnement sain et sûr. Les sites contaminés fédéraux peuvent résulter d'activités gouvernementales antérieures ou être des sites à l'égard desquels le gouvernement a accepté l'ensemble ou une partie de l'obligation financière qui s'y rattache. Il peut s'agir aussi bien de terrains de quelques mètres carrés, contaminés par des piles qui fuient, que d'anciennes mines désaffectées dans le Nord qui sont contaminées par des métaux lourds.

En 1999, le Conseil du Trésor a approuvé le Cadre de gestion des sites contaminés fédéraux, un ensemble de politiques et de pratiques exemplaires pour la gestion et la restauration des sites contaminés. Même si la gestion

et la restauration des sites contaminés relèvent des ministères responsables de ces sites, le Cadre établit le contexte dont ces ministères ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches en la matière.

Le Cadre englobe les trois politiques suivantes :

- *Politique sur les inventaires des sites contaminés fédéraux et des décharges de déchets solides fédéraux (2000);*

[www.tbs-sct.gc.ca/pubs\\_pol/dcgpubs/realproperty/tbfcswlip\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/realproperty/tbfcswlip_f.asp)

- *Politique de gestion des sites contaminés fédéraux (2002);*

[www.tbs-sct.gc.ca/pubs\\_pol/dcgpubs/realproperty/fcsmp-gscf\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/realproperty/fcsmp-gscf_f.asp)

- *Politique sur la comptabilité des coûts et du passif relatifs aux sites contaminés (2002).*

[www.tbs-sct.gc.ca/pubs\\_pol/dcgpubs/tbm\\_142/acics-ccpsc\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/tbm_142/acics-ccpsc_f.asp)

Par le biais de ces politiques, le SCT favorisera une approche pangouvernementale pour la gestion de cette question et la présentation de rapports. En outre, les politiques aideront les ministères à évaluer les sites suspects et à en faire rapport. Par exemple, le Répertoire fédéral des sites contaminés (RFSC), auquel les ministères et le public ont accès depuis 2002, découle de la *Politique sur les inventaires des sites contaminés fédéraux et des décharges de déchets solides fédéraux*.

Outre le Cadre de gestion des sites contaminés fédéraux, le SCT, Environnement Canada et d'autres ministères ont élaboré le Plan d'action accéléré des sites contaminés fédéraux (PAASCF), conçu pour accélérer la restauration des sites contaminés fédéraux et réduire l'obligation financière connexe du gouvernement. En vertu du PAASCF, le SCT :

- assurera l'uniformité avec les politiques du Conseil du Trésor sur les sites contaminés fédéraux;
- mettra en place le Fonds d'action accélérée, créé pour aider les ministères à administrer le PAASCF;
- collaborera avec Environnement Canada pour surveiller les progrès à l'échelle de l'administration fédérale dans le dossier des sites contaminés fédéraux (chaque année, les ministères feront état de leurs dépenses et progrès au titre du repérage, de la gestion et de la restauration des sites contaminés).

Le SCT et ses partenaires évalueront l'efficacité du PAASCF au cours de la cinquième année.

*(Pour en savoir plus à propos du Cadre de gestion des sites contaminés fédéraux, visitez le site [www.tbs-sct.gc.ca/dfrp-rbif/cs-sc/home-accueil.asp?Language=FR](http://www.tbs-sct.gc.ca/dfrp-rbif/cs-sc/home-accueil.asp?Language=FR))*

### Activités :

- ▶ De concert avec Environnement Canada, gérer la mise en œuvre du PAASCF. Le SCT et Environnement Canada feront état des progrès au Cabinet et recommanderont des approches prospectives.  
*Échéance : d'ici la fin de l'exercice 2007-2008.*
- ▶ Administrer le budget du PAASCF et surveiller la mesure dans laquelle les ministères se conforment à la *Politique de gestion des sites contaminés fédéraux*.  
*Il s'agit d'une activité permanente.*
- ▶ Tenir et mettre à jour le Répertoire fédéral des sites contaminés.  
*Il s'agit d'une activité permanente.*

### Gestion du parc automobile

En novembre 2002, le gouvernement a renforcé son approche à l'égard de l'acquisition de véhicules écoénergétiques pour le parc automobile fédéral et de l'utilisation de carburants de remplacement, dont l'éthanol, dans le cadre des activités de l'État. À titre de première étape clé, les deux politiques sur la gestion du parc automobile, la *Politique sur les véhicules automobiles* et la *Politique sur les voitures de fonction*, seront regroupées en une seule. Cette nouvelle politique visant à promouvoir l'utilisation de véhicules et de carburants écologiques dans le parc automobile fédéral doit entrer en vigueur d'ici décembre 2004. En raison des attributions que lui donnent la *Politique sur les véhicules automobiles* et la *Politique sur les voitures de fonction* et parce qu'il est chargé d'élaborer le *Rapport sur l'application de la Loi sur les carburants de remplacement*, le SCT est parfaitement bien placé pour concrétiser cet engagement.

Pour que les gestionnaires du parc automobile disposent des renseignements et du soutien dont ils ont besoin, le SCT continuera de diffuser la publication virtuelle *Parlons parc*. En plus de décrire la nouvelle politique, *Parlons parc* fournira des renseignements pertinents et à jour sur les véhicules écoénergétiques, les carburants de remplacement et les pratiques exemplaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre attribuables au parc automobile.

*(Pour en savoir plus au sujet du Rapport sur l'application de la Loi sur les carburants de remplacement, visitez le site [www.tbs-sct.gc.ca/report/other/2002/afa-2002-03\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/report/other/2002/afa-2002-03_f.asp))*

## Activités :

- ▶ Mettre à jour et regrouper la *Politique sur les véhicules automobiles* et la *Politique sur les voitures de fonction* en une seule politique afin de promouvoir l'utilisation de véhicules écoénergétiques et de carburants écologiques pour les besoins du parc automobile fédéral.

*Échéance : décembre 2004.*

- ▶ Rencontrer les gestionnaires ministériels du parc automobile et diffuser périodiquement *Parlons parc*, une publication virtuelle conçue pour fournir des renseignements et des pratiques exemplaires pour assurer la gestion responsable du parc automobile fédéral.

*Il s'agit d'une activité permanente.*

- ▶ Présider un comité interministériel chargé d'améliorer la gestion du parc automobile, et tenir des ateliers annuels pour faire connaître la politique améliorée et les pratiques de gestion durable du parc automobile.

*Il s'agit d'une activité permanente.*

- ▶ Surveiller les progrès technologiques touchant les carburants de remplacement et la gestion des parcs automobiles, et transmettre cette information aux autres ministères et aux organismes.

*Il s'agit d'une activité permanente.*

## Objectif 3 :

### Rendre les activités du SCT plus écologiques

Même si ses opérations peuvent être modestes par rapport à celles d'autres ministères et s'il n'est pas directement responsable de l'espace qu'il occupe, le SCT maintient son engagement de tout mettre en œuvre pour minimiser l'impact environnemental de ses activités courantes. En outre, la panne de courant qui a touché l'Ontario en août 2003 a rehaussé l'importance de réduire la demande d'électricité. L'objectif 3 traite de deux moyens clés grâce auxquels le SCT s'efforce de rendre ses activités aussi écologiques que possible :

- **réduction de la consommation des ressources** — élaborer et mettre en œuvre une Stratégie en ce sens pour l'ensemble des activités du SCT;
- **Hausse du niveau de sensibilisation** — encourager les employés à minimiser les répercussions environnementales des activités du SCT.

### Réduction de la consommation des ressources

Une façon efficace d'atténuer l'impact environnemental des activités d'une organisation est de réduire son utilisation de ressources comme le papier et l'énergie. Des gestes simples comme l'arrêt des ordinateurs en période d'inactivité et l'impression recto-verso peuvent nettement aider à instaurer un cadre de travail écologique.

Même si le SCT s'est fermement engagé à élaborer une Stratégie pour réduire son utilisation de ressources comme le papier et l'énergie, il reconnaît qu'il lui faut d'abord mesurer précisément sa consommation actuelle. Cela lui permettra de fixer des cibles réalistes, en plus d'évaluer et de mesurer les progrès dans la mise en œuvre

de sa Stratégie sur la consommation des ressources. À cette fin, il améliorera sa capacité de mesurer les répercussions environnementales de ses opérations :

- recenser et choisir des éléments appropriés de ses activités;
- déterminer les indicateurs existants (ou pouvant être mis au point) pour appuyer la prise des mesures;
- établir un étalon pour chacun des éléments retenus;
- fixer des cibles de réduction ambitieuses mais réalistes.

Après avoir mesuré avec précision sa consommation actuelle, le SCT cherchera des occasions de rendre ses activités plus écologiques, plus particulièrement dans les domaines suivants :

#### Utilisation de papier

- revoir les pratiques d'approvisionnement en papier;
- remplacer 90 p. 100 des annuaires téléphoniques d'Ottawa-Gatineau par leur version électronique d'ici 2005 (le nombre d'exemplaires sur papier passerait de 2 800 à 300);
- régler les photocopieurs et les imprimantes névralgiques pour obtenir l'impression recto-verso par défaut.

#### Consommation énergétique

- veiller à ce que tout le matériel soit conforme au programme de haute efficacité énergétique Energy Star;
- recommander davantage de produits et de services plus écologiques;
- s'appuyer sur les leçons tirées de la panne de courant de 2003 pour mesurer plus efficacement et réduire la consommation énergétique.

#### Approvisionnement et fournitures

- en partenariat avec les ministères responsables, offrir une formation sur l'approvisionnement écologique et établir des méthodes pour en faire le suivi d'ici 2006;
- encourager la réutilisation des fournitures à l'interne.

#### Choix viables en dehors du lieu de travail

- examiner des occasions d'inciter les employés à faire des choix écologiques en dehors du lieu de travail, notamment en utilisant le transport en commun entre leur domicile et leur lieu de travail (le SCT continuera de travailler avec d'autres ministères fédéraux pour cerner les prochaines étapes dans le cadre du projet pilote de laissez-passer pour le transport en commun et d'autres programmes pour favoriser les choix viables).

#### Activités :

- ▶ Mesurer le niveau actuel de la consommation des ressources au SCT.  
*Échéance : d'ici 2005.*
- ▶ Utiliser le niveau actuel de consommation pour établir des cibles et mesurer les progrès; élaborer et mettre en œuvre une Stratégie pour réduire la consommation des ressources.  
*Échéance : d'ici 2005.*
- ▶ Envisager de créer un système permettant de surveiller et d'accroître la proportion des produits et des services plus écologiques.  
*Échéance : d'ici 2006.*

#### Hausse du niveau de sensibilisation

Chacun des employés du SCT peut contribuer de façon appréciable au développement durable, au travail comme ailleurs. Au travail, les employés qui le désirent peuvent réduire la consommation de ressources comme le papier



et l'énergie. Ailleurs, ils peuvent utiliser le transport en commun ou le covoiturage entre leur domicile et leur lieu de travail.

De son côté, le SCT doit continuer de veiller à ce que les employés comprennent les rouages du développement durable et soient outillés pour en faire la promotion dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Il doit faciliter l'accès à des documents sur les initiatives et les politiques d'écologisation, de même que sur les réalisations connexes, et il doit continuer d'étoffer des initiatives interactives comme le Jour de la Terre et la Semaine de l'environnement. Bref, le SCT doit veiller à ce que les employés soient informés des pratiques exemplaires de développement durable et encouragés à les adopter.

Ici encore, le SCT assortira toutes ses initiatives de mesures de rendement pour rehausser le profil du développement durable. Si les employés du SCT peuvent constater les résultats mesurables de leurs activités, ils seront plus sensibles et plus enclins à participer.

Pour ce faire, le SCT verra notamment à :

- mettre sur pied un réseau écologique interne pour permettre aux employés de participer directement aux activités d'écologisation, ce qui favorisera l'échange d'idées et augmentera le nombre de personnes faisant la promotion des initiatives d'écologisation;
- mettre au point des modules de sensibilisation pour les pratiques exemplaires et les politiques d'écologisation (gestion du parc automobile, des approvisionnements et des locaux);
- promouvoir les activités du Jour de la Terre et de la Semaine de l'environnement.

La sensibilisation des employés du SCT vise expressément à réaliser l'objectif de rendre les activités de l'organisation plus écologiques. Le SCT examinera aussi comment il peut utiliser son rôle consistant à appuyer le Conseil du Trésor en qualité d'employeur de la fonction publique, sa présence au CCEDD et son rôle clé au sein de la collectivité fédérale du développement durable pour encourager les efforts semblables à l'échelle du gouvernement.



#### Activités :

- ▶ Élaborer et mettre en œuvre une Stratégie pour inciter les employés à faire du développement durable en milieu de travail une réalité.  
*Échéance : septembre 2004.*
- ▶ Porter à 20 p. 100 la proportion d'employés promouvant en permanence les principes du développement durable au travail et dans la collectivité.  
*Échéance : d'ici 2006.\**
- ▶ Accroître de 30 p. 100 le nombre de demandes de documents sur les initiatives, les politiques et les réalisations d'écologisation.  
*Échéance : d'ici 2006.†*
- ▶ Rechercher des occasions d'aider d'autres ministères à encourager leurs employés à rendre le milieu de travail plus écologique.  
*Il s'agit d'une activité permanente.*

\* Par rapport aux 12 p. 100 d'employés qui ont pris part à une activité approuvée par le SCT en 2003.

† Par rapport aux 1 300 demandes de renseignements de ce genre reçues par le biais du site intranet « Écologisation » en 2002-2003.

## Faire de la Stratégie de développement durable de 2004 à 2006 une réalité : Rapports et responsabilités



La Stratégie de développement durable de 2004 à 2006 énonce un certain nombre d'objectifs et d'initiatives pour promouvoir et concrétiser le développement durable à l'échelle du SCT et de l'ensemble de l'administration fédérale. Le SCT reconnaît toutefois qu'aucune initiative ne réussira et qu'aucun objectif ne sera pleinement réalisé que si des responsabilités — de même que les résultats escomptés et les mesures de rendement — accompagnent chaque élément de la Stratégie. Non seulement les responsabilités, les mesures de rendement et les cibles réalistes établies par le SCT sont-elles utiles aux fins de planification et comme outils de gestion, mais elles peuvent aussi aider les Canadiens à évaluer les progrès du gouvernement dans la réalisation de ses objectifs de développement durable.

- **mesures de rendement** — pour évaluer les progrès en regard des engagements prévus par la Stratégie;
- **résultats escomptés** — pour cerner les résultats des activités du SCT dans le domaine du développement durable;
- **responsabilités du SCT** — pour cerner les échéanciers et les responsabilités des secteurs et des directions du SCT.

Pendant la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable de 2004 à 2006, le SCT fera état de ses progrès au moyen du Cadre de gestion du rendement et de responsabilisation ci-après. Ce document reprend les objectifs de la Stratégie et indique les mesures de rendement, les cibles et les responsabilités du SCT correspondant à chacun.



---

# Cadre de gestion du rendement et de responsabilisation —

Stratégie de développement durable de 2004 à 2006



Objectifs	Activités	Résultats escomptés	Responsabilités
<b>Objectif 1 — Aider les ministères à établir et à réaliser des objectifs de développement durable, et à en faire rapport</b>			
Amélioration des pratiques de gestion, en exposant les grandes lignes des attentes et des indicateurs pour une gestion judicieuse des ressources gouvernementales	Évaluer la possibilité d'intégrer la capacité des ministères à élaborer et à mettre en œuvre les principes du développement durable dans les activités et l'analyse des politiques	Une évaluation pour déterminer si le développement durable peut être intégré aux attentes et aux indicateurs du Cadre de responsabilisation de gestion.	Directeur, Division de l'environnement et des transports <i>Échéance : décembre 2004</i>
Gestion horizontale — mettre de l'avant des activités axées sur le leadership dans le cadre d'initiatives horizontales clés  Changement climatique — élaborer une perspective pangouvernementale à l'égard des dépenses et du rendement	<b>Changement climatique :</b> • Collaborer avec d'autres ministères pour mettre au point une approche à l'égard du programme de changement climatique qui garantit l'exactitude des rapports sur les dépenses et les résultats, des cadres de mesure et de rapport, des cadres de gestion et d'évaluation des risques, des systèmes de gestion et de la structure de gouvernance.	On dispose d'une vue d'ensemble détaillée des dépenses et des objectifs du gouvernement à l'égard du changement climatique, d'un fonds documentaire amélioré pour l'élaboration des politiques et les rapports publics grâce à un système de mesure uniforme et rigoureux, et d'un nouveau système de gouvernance.	Directeur, Division de l'environnement et des transports <i>Échéance : mars 2004</i>
Eau — établir un barème pour les dépenses et les résultats	<b>Eau :</b> • Diriger la collecte de renseignements sur les politiques et les programmes axés sur l'eau auprès de tous les ministères fédéraux participants, sous la gouverne du CISE.  • Évaluer le succès de l'approche et en déterminer l'application à d'autres dossiers horizontaux clés ayant trait au développement durable.	Le CISE dispose d'une solide base de données stratégiques et de programmes pour guider l'élaboration d'une nouvelle politique fédérale sur l'eau.	Directeur, Division de l'environnement et des transports <i>Échéance : février 2004</i>  <i>Échéance : mars 2004</i>
Développement durable dans la grande maison fédérale (DDGMF) — établir un barème pour les dépenses et les résultats	<b>DDGMF</b> • De concert avec la collectivité du DDGMF, examiner la valeur de l'élaboration de cadres des dépenses et des résultats pour préciser davantage les initiatives permettant de lutter contre la pollution et de protéger l'environnement tout en laissant le gouvernement s'acquitter de ses tâches.  • Sous réserve d'une entente, travailler avec la collectivité du DDGMF pour amorcer l'élaboration d'un CGRR pour le DDGMF.	Décision quant aux avantages de l'élaboration de cadres de dépenses et de résultats pour le DDGMF.  Un cadre sera mis en place pour que les initiatives de DDGMF de tous les ministères visent un but commun et reposent sur des mesures et sur une stratégie de rapport sur les résultats dont on aura convenu.	Directeur, Division de l'environnement et des transports <i>Échéance : mars 2004</i>  <i>Échéance : janvier 2005</i>

Objectifs	Activités	Résultats escomptés	Responsabilités
Analyse des programmes et des politiques — élargir la capacité des analystes du SCT d'inclure le développement durable dans leurs activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser des occasions d'intégrer les considérations liées au développement durable aux activités des analystes du SCT.</li> <li>• Faire l'essai d'un programme de formation avec le concours d'analystes de la Division de l'environnement et des transports du Secteur économique du SCT.</li> <li>• Par suite d'une évaluation de cet essai, déterminer la pertinence et l'orientation d'un programme permanent pour tous les analystes du SCT.</li> </ul>	Le cas échéant, les considérations liées au développement durable sont intégrées aux activités des analystes du SCT.	<p>Directeur, Division de l'environnement et des transports <i>Échéance : mars 2004</i></p> <p><i>Échéance : janvier 2005</i></p> <p><i>Échéance : juin 2005</i></p>
Rapports — améliorer les rapports aux parlementaires et au public	<p><b>Rapport sur les plans et les priorités (RPP) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir, chaque automne, aux ministères et aux organismes des lignes directrices sur l'élaboration de leur RPP et sur la façon de faire rapport sur leurs plans qui englobent des stratégies de développement durable.</li> </ul> <p><b>Rapport ministériel sur le rendement (RMR) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaborer avec les ministères pour améliorer les rapports sur les initiatives horizontales liées au développement durable comme le changement climatique.</li> <li>• Fournir aux ministères et aux organismes des lignes directrices sur l'élaboration de leur RMR et sur la façon de faire rapport sur leur rendement en regard des stratégies de développement durable.</li> <li>• Évaluer les RMR chaque année suivant les principes d'établissement de rapport élaborés en consultation avec les ministères, le Bureau du vérificateur général, les parlementaires, des experts de l'extérieur et d'autres intervenants.</li> </ul>	<p>L'application de lignes directrices appropriées fait en sorte que les ministères fournissent des rapports exacts sur leurs plans ayant trait au développement durable.</p> <p>La Commissaire à l'environnement et au développement durable examine les rapports ministériels sur le développement durable. Des résultats favorables indiquent que l'approche du SCT consistant à fournir un cadre et un gabarit pour que les ministères fassent rapport sur le développement durable est appropriée et se traduit par une amélioration des rapports ministériels.</p> <p>Des lignes directrices appropriées assurent l'exactitude des rapports ministériels sur le rendement à l'égard du développement durable.</p> <p>Des évaluations annuelles aident les ministères à améliorer leurs rapports sur le rendement.</p>	<p>Directeur, Production des prévisions budgétaires, Division des opérations des dépenses et des prévisions budgétaires <i>Échéance : chaque automne</i></p> <p>Directeur principal, Division de la gestion des résultats horizontaux, Direction de la gestion axée sur les résultats <i>Échéance : chaque printemps</i></p> <p>Directeur principal, Division des stratégies de gestion des résultats, Direction de la gestion axée sur les résultats <i>Échéance : chaque printemps</i></p> <p>Directeur principal, Division des stratégies de gestion des résultats, Direction de la gestion axée sur les résultats <i>Échéance : chaque automne</i></p>

Objectifs	Activités	Résultats escomptés	Responsabilités
	<p><i>Rapport sur le rendement du Canada :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Travailler avec les ministères pour renforcer les résultats stratégiques et les domaines d'activités horizontales en faisant état de l'équilibre entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux des activités gouvernementales et des tendances sur la qualité de vie au Canada.</li> </ul>	<p><i>Le Rapport sur le rendement du Canada</i> traite de façon exacte de l'équilibre entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux des activités du gouvernement.</p>	<p>Directeur principal, Division de la gestion des résultats horizontaux, Direction de la gestion axée sur les résultats <i>Échéance : chaque automne</i></p>

**Objectif 2 — Faire des progrès en regard des priorités fédérales liées au développement durable**

<p>Plan d'action accéléré des sites contaminés fédéraux (PAASCF) — gérer et restaurer les sites contaminés fédéraux</p>	<p><b>Sites contaminés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>De concert avec Environnement Canada, gérer la mise en œuvre du PAASCF. Le SCT et Environnement Canada feront état des progrès au Cabinet et recommanderont des approches prospectives.</li> <li>Administrer le budget du PAASCF et surveiller la mesure dans laquelle les ministères se conforment à la <i>Politique de gestion des sites contaminés fédéraux</i>.</li> <li>Tenir et mettre à jour le Répertoire fédéral des sites contaminés.</li> </ul>	<p>Le SCT et Environnement Canada font rapport au Cabinet des progrès touchant la gestion du PAASCF et recommandent une approche prospective.</p> <p>On surveille le respect de la <i>Politique de gestion des sites contaminés fédéraux</i> pour s'assurer que les ministères et les organismes s'y conforment.</p> <p>Le SCT tient systématiquement à jour le Répertoire fédéral des sites contaminés pour que les Canadiens et les Canadiennes aient accès aux données les plus récentes.</p>	<p>Directeur exécutif, Direction de la politique des biens immobiliers et du matériel <i>Échéance : 31 mars 2008</i></p> <p><i>Il s'agit d'une activité permanente.</i></p> <p><i>Il s'agit d'une activité permanente.</i></p>
<p>Gestion du parc automobile — réduire les répercussions environnementales du parc automobile fédéral</p>	<p><b>Gestion du parc automobile</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à jour et regrouper la <i>Politique sur les véhicules automobiles</i> et la <i>Politique sur les voitures de fonction</i> en une seule politique afin de promouvoir l'utilisation de véhicules écoénergétiques et de carburants écologiques pour les besoins du parc automobile fédéral.</li> <li>Rencontrer les gestionnaires ministériels du parc automobile et diffuser périodiquement <i>Parlons parc</i>, une publication virtuelle conçue pour fournir des renseignements et des pratiques exemplaires facilitant ainsi une gestion responsable du parc automobile fédéral.</li> </ul>	<p>La nouvelle politique consolidée favorise l'utilisation de véhicules écoénergétiques et de carburants écologiques pour les besoins du parc automobile fédéral.</p> <p><i>Parlons parc</i> fait en sorte que tous les gestionnaires ministériels du parc automobile soient informés des pratiques exemplaires.</p>	<p>Directeur exécutif, Direction de la politique des biens immobiliers et du matériel <i>Échéance : décembre 2004</i></p> <p><i>Il s'agit d'une activité permanente.</i></p>

Objectifs	Activités	Résultats escomptés	Responsabilités
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présider un comité interministériel chargé d'améliorer la gestion du parc automobile, et tenir des ateliers annuels pour faire connaître la politique améliorée et les pratiques de gestion durable du parc automobile.</li> <li>Surveiller les progrès technologiques touchant les carburants de remplacement et la gestion des parcs automobiles, et transmettre cette information aux autres ministères et aux organismes.</li> </ul>	<p>Un atelier annuel permet de faire connaître la politique consolidée et les pratiques exemplaires.</p> <p>Le cas échéant, le SCT diffuse à tous les gestionnaires du parc automobile fédéral des renseignements sur les progrès technologiques touchant les carburants de remplacement.</p>	<p><i>Il s'agit d'une activité permanente.</i></p> <p><i>Il s'agit d'une activité permanente.</i></p>

### Objectif 3 — Rendre les activités du SCT plus écologiques

Réduction de la consommation des ressources — élaborer et mettre en œuvre une Stratégie en ce sens pour l'ensemble des activités du SCT	<p><b>Réduction de la consommation des ressources</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mesurer le niveau actuel de la consommation des ressources au SCT.</li> <li>Utiliser le niveau actuel de consommation pour établir des cibles et mesurer les progrès; élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour réduire la consommation des ressources.</li> <li>Envisager de créer un système permettant de surveiller et d'accroître la proportion des produits et des services plus écologiques.</li> </ul>	<p>Un étalon pour mesurer la consommation de ressources est au point.</p> <p>Une stratégie pour réduire la consommation de ressources est en place.</p> <p>Un système permettant de surveiller et d'accroître la proportion des produits et des services plus écologiques est en place.</p>	<p>Champion du développement durable (secrétaire adjoint, Secteur économique) et sous-ministre adjoint, Direction des services ministériels</p> <p><i>Échéance : 2005</i></p> <p><i>Échéance : 2005</i></p> <p><i>Échéance : 2006</i></p>
Hausse du niveau de sensibilisation — encourager les employés à minimiser les répercussions environnementales des activités du SCT	<p><b>Hausse du niveau de sensibilisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour inciter les employés à faire du développement durable en milieu de travail une réalité.</li> <li>Porter à 20 p. 100 la proportion d'employés promouvant en permanence les principes du développement durable au travail et dans la collectivité.</li> </ul>	<p>Les employés contribuent à faire du développement durable en milieu de travail une réalité.</p> <p>Proportion haussée à 20 p. 100.</p>	<p>Champion du développement durable (secrétaire adjoint, Secteur économique) et sous-ministre adjoint, Direction des services ministériels</p> <p><i>Échéance : septembre 2004</i></p> <p><i>Échéance : 2006</i></p>

